

La Flandre revoit l'examen d'entrée en médecine

UNIVERSITÉS

Le gouvernement flamand a décidé vendredi de réformer en profondeur, tant sur le fond que sur la forme, l'examen d'entrée imposé en Flandre aux candidats médecins et dentistes.

Il a approuvé la proposition de la ministre de l'Enseignement, Hilde Crevits (CD&V), d'organiser deux examens d'entrée distincts en médecine et en dentisterie.

Les épreuves auront respectivement lieu les 3 et 4 juillet 2018 à Brussels Expo. Le nombre de lauréats sera de 1.102 pour les sciences médicales et de 135 pour la formation de dentiste.

Les examens révisés doivent être mieux adaptés au contenu des cours de l'enseignement secondaire et passeront au système du « numerus fixus », par lequel seuls les participants les mieux classés du programme pourront entamer les études de médecine et de dentisterie.

Au fil des ans, le nombre de candidats médecins et dentistes n'a fait que croître pour dépasser le seuil des 6.000.

Sur la forme, le nouvel examen comportera une partie consacrée aux mathématiques et aux sciences, alors que la seconde portera sur les qualités demandées à un médecin, comme la gestion des conflits, l'écoute, l'analyse, le raisonnement et l'empathie avec les patients. Pour faciliter la préparation des candidats, les questionnaires seront mis en ligne après les épreuves.

Les candidats recalés auront de plus l'occasion de faire appel avant le début de l'année académique, a expliqué Hilde Crevits.

Des examens d'entrée existent depuis vingt ans en Flandre, mais ont été organisés pour la première fois en 2017 en Fédération Wallonie-Bruxelles. (b) ■